

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<b>27/07/2017</b>		<b>2017-ARA-DP-00669</b>
1. Intitulé du projet		
MICRO-CENTRALE DU PONT DU FRAYSSE		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom	Prénom	
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale	GEFA	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	GUIBERT Joseph	
RCS / SIRET	8 2 2 5 8 5 2 8 7 0 0 0 1 1	Forme juridique SASU
<b>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</b>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
Rubrique 29	<p>Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,50 MW.</p> <p>Augmentation de puissance de plus de 20 % des installations existantes.</p>	
4. Caractéristiques générales du projet		
<b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
<p>La société GEFA souhaite exploiter une micro-centrale hydroélectrique (MCHE) située sur la commune d'YSSINGEAUX (43), sur la rivière Auze au lieu-dit « le Rochain ». Pour mener à bien ce projet, un seuil d'une hauteur d'environ 1,20 m au-dessus du terrain naturel (pour une hauteur de chute d'eau de 0,95 m à l'étiage) sera réalisé sur la rivière Auze au lieu-dit « Pont du Fraysse ». Ce seuil permettant de dériver une partie des eaux de la rivière vers un canal de dérivation. Ce dernier, dont on retrouve des vestiges sur la partie amont de la zone d'étude sera entièrement reconstruit.</p> <p>A noter que le présent projet a fait l'objet d'une réunion sur site avec les services de Police de l'Eau (DDT 43 + ONEMA SD 43 &amp; DR Auvergne-Rhône-Alpes) en date du 20/05/16.</p>		

#### 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet de la MCHÉ du Pont du Fraysse, les modifications suivantes seront réalisées sur la zone d'étude concernée par le projet :

- Mise en place d'un seuil de faible hauteur (1,20 m au-dessus du terrain naturel pour une hauteur de chute d'eau de 0,95 m à l'étiage) ;
- Réalisation d'un canal (vestige existant en amont du projet) ;
- Réalisation d'une conduite forcée ;
- Implantation d'un bâtiment pour accueillir les turbines ;
- Réalisation d'un canal de fuite pour restituer à la rivière les eaux turbinées ;
- Mise en place d'un débit dérivé maximum égal à 700 l/s ;
- Mise en place d'un réservé égal à 80 l/s ;
- Réalisation d'un dispositif de franchissement pour les poissons et mise en place d'un clapet de dégravage sur le seuil ;
- Mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Un bâtiment accueillant les installations de la MCHÉ sera implanté sur site. Il sera composé d'un local en dur d'environ 70 m<sup>2</sup> (10 m x 7 m) pour une hauteur au-dessus du terrain naturel d'environ 7 mètres. Il sera situé en rive gauche du cours d'eau. A noter que la réalisation du bâtiment de la MCHÉ est soumise à permis de construire (Récépissé et validation du permis de construire disponibles en Annexe).

- Les eaux seront dérivées au moyen d'un seuil qui sera construit à hauteur d'une chute naturelle déjà existante dans le cours d'eau. L'ouvrage présentera une longueur de 10 mètres et une hauteur maximum au-dessus du terrain naturel de 1,20 mètre pour une hauteur de chute d'eau de 0,95 m à l'étiage.

- La prise d'eau sera située en rive gauche du cours d'eau au PK 992,44. L'entrée de la chambre d'eau sera équipée d'un

plan de grilles dont l'espacement entre les grilles sera de 15 mm. Un plan de grilles sera également présent en amont du canal, environ 10 mètres en aval de la prise d'eau.

- La dérivation du cours d'eau sera réalisée par un canal de dérivation d'une longueur de 700 m puis par l'intermédiaire d'une conduite forcée d'une longueur d'environ 290 mètres et d'un diamètre de 800 mm. La longueur totale de la dérivation sera de 990 m. Un canal de dérivation sera donc aménagé sur le site. A noter que des vestiges du canal sont présents sur la partie amont de la zone d'étude. Pour la partie amont du canal, l'ouvrage reposera directement sur le rocher et sera maçonné. Concernant la partie située entre le Pont du Fraysse et la jonction avec la conduite forcée, le canal traversera un pré utilisé actuellement comme pâture. Pour la conduite forcée, elle sera enterrée dans une zone concernée par une exploitation forestière. Cette exploitation, tout comme l'ensemble des terrains concernés par le projet,

étant la propriété de la société GEFA.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- La prise d'eau permettra d'obtenir un débit maximum turbiné de 0,7 m<sup>3</sup>/s

- Le tronçon court-circuité s'étendra de l'aval du seuil jusqu'à la restitution des eaux en aval de la MCHÉ. Il s'étalera sur environ 1200 mètres.

- Le débit réservé sera porté à 80 l/s, soit environ 13 % du module. Il transitera en totalité par le dispositif de franchissement piscicole qui sera réalisé en rive gauche du seuil.

- La présence de la retenue d'eau sur la zone d'étude sera consécutive à la présence du seuil permettant de dériver les eaux jusqu'à la MCHÉ. Le niveau légal de la retenue sera fixé à la côte NGF de la crête du seuil, soit 856,90 m NGF.

Sa superficie représentera environ 130 m<sup>2</sup>, pour une capacité d'environ 150 m<sup>3</sup>.

- La puissance maximale brute est égale à 205 kW. Le rendement des installations de la MCHÉ étant estimé à environ 75 %, la puissance maximum effective sera égale à 153 kW.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Soumis à Etude d'Impact au cas par cas
- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur barrage	10,00 m
Hauteur barrage au-dessus du terrain naturel	1,20 m
Débit maximum dérivé	0,7 m3/s
Puissance maximum brute	205 kw
Hauteur totale de chute	29,80 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rivière Auze  
Commune d'Yssingaux (43) en  
rive  
gauche et commune de Saint-  
Jeures  
(43) en rive droite

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04°18'06"00 Lat. 45°11'93"00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas comprise dans une ZNIEFF de type I. En revanche, elle est située à proximité de deux ZNIEFF de type II : - « Meyzenc Meygale », à environ 250 m ; - « Bassin du Puy Emblavez », à environ 1 600 m.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est ni comprise, ni située à proximité d'un site NATURA 2000. En effet, le site NATURA 2000 le plus proche (FR8301086 - Sucs du Velay / Meygal) se situe à plus de 6,5 km du projet. A cette distance, le projet de la MCHÉ ne présente pas d'impact sur le site NATURA 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau turbinée est intégralement restituée à la rivière
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets de réalisation d'une passe-à-poissons et d'une prise d'eau ichtyocompatible limitent les impacts du projet sur la biodiversité
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est ni comprise, ni située à proximité d'un site NATURA 2000. En effet, le site NATURA 2000 le plus proche (FR8301086 - Sucs du Velay / Meygal) se situe à plus de 6,5 km du projet. A cette distance, le projet de la MCHÉ ne présente pas d'impact sur le site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

A l'heure actuelle, le projet de demande d'autorisation d'exploiter la MCHE du Pont du Fraysse ne présente pas d'interaction avec d'autres projets connus. Les effets cumulés du projet sont donc nuls.

Concernant les effets cumulés des seuils sur les cours d'eau, l'ensemble des seuils situés en amont et en aval de la MCHE du Pont du Fraysse sont déjà existants, et aucun nouveau projet de seuils n'est à ce jour connu.

Enfin, aucune microcentrale hydroélectrique n'est présente sur l'Auze ou ses affluents. Les plus proches se trouvent toutes sur le Lignon, dont le bassin versant est isolé de celui de l'Auze jusqu'à la confluence avec cette dernière.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Isolation phonique du bâtiment abritant la salle des machines ;
  - Débit réservé sera supérieur au 1/10ème du module (43,4 l/s), soit 80 l/s (environ 18,5 % du module) ;
  - Aménagement d'une passe-à-poissons et d'une prise d'eau ichtyocompatible ;
  - Seuil réalisé sur une chute naturelle pour limiter sa hauteur ;
  - Indemnité annuelle versée par GEFA à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire ;
  - Mise en place d'un clapet de dégravage automatisé au niveau du seuil en rive droite ;
  - Mise en place d'un suivi piscicole + physico-chimique + morphologique après la mise en fonctionnement de la MCHE.
- Dans le cas où ces suivis concluent à une modification substantielle de la qualité des milieux aquatiques par la MCHE, des prescriptions additionnelles seront mises en place
- Les projets de passe-à-poissons et de prise d'eau ichtyocompatible feront l'objet de notes de dimensionnement qui devront être validées par les services de Police de l'Eau.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des mesures de réduction mises en place, notre projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. A noter toutefois que la demande d'autorisation d'exploiter la micro-centrale fera l'objet d'une analyse des incidences avec notamment la réalisation d'analyses hydrobiologiques (dont pêche électrique et IBGN). La caractérisation du Débit Minimum Biologique sera également réalisée.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

JEURÈS

le.

20-07-2017

Signature



GUIBERC